



*L'environnement
que je choisis...*

FRONTENAC

PROVINCE DE QUÉBEC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Bruno Turmel, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE :

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2023 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Mme Mélanie Martineau, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents, que le calendrier soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2023**, qui se tiendront le **mardi**, et qui débiteront à **19h30** :

17 janvier	7 février
7 mars	4 avril
2 mai	6 juin
4 juillet	15 août
12 septembre	3 octobre
7 novembre	5 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à la Loi qui régit la municipalité (article 148.0.1 du Code municipal).

DONNÉ au 2430 rue St-Jean, Frontenac, ce treizième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-deux.

Bruno Turmel,
Directeur Général et
Greffier-Trésorier